

6 - Charges imputées au crédit "Dépenses imputées"  
et débettes et elles ont été imputées aux "Dépenses imputées"  
selon l'annexe XXXI, article 1.

— Remboursement de vêtements aux agents militaires  
mandat émis le 20-7-1950 au bénéfice des militaires Gabrie

— Frais d'acquisition du terrain Tannay.  
Mandat émis le 12-1-1950 au bénéfice de M. Durand avec

— Frais de transport d'un bon futur.  
Mandat émis le 6-10-1950 au bénéfice de la Caisse de l'Écran

— Quote part de la commune aux dépenses.  
Mandat émis le 15-11-1950

— au bénéfice de l'Union municipale de l'Écran montant : 463,903 fr

— Estimation au liquidat de l'investissement  
pour l'électricité et l'éclairage normal, mandat

émis le 11-12-1950 au bénéfice du Réseau municipal

de l'Écran

— Photographies de l'école de l'Écran.  
Montant : 6.649 fr

— La même mandat émis le 8-1-1951 au bénéfice  
de M. Genevrand, dit Red

— Frais de déplacement pour l'école de  
l'Écran mandat émis le

12-11-1950 au bénéfice de M. M. David

— M. Charpentier : 100 fr

— M. Charlet : 416 fr

— M. Genevrand : 190 fr

— M. Kervin : 190 fr

— M. Gertson : 416 fr

— M. Charlot : 420 fr

— M. Gertson : 680 fr

H - Comptes de crédits - à la clôture  
de l'exercice 1950 quelques crédits de sont restés  
insuffisants pour faire face aux dépenses engagées  
en 1950.

Comptes de crédits

Chapitre. I - article 6 - Dépenses imputées

prelimes sur les bases  
de l'achat 109.182 5100

Chapitre XXX art. 6 — Travaux de construction  
la base finale 305.462

Il y a lieu de compléter certains crédits et recets  
à passer "des services précédents"; 49.055 frs

— Electrification des écartes raurane  
— Remplacement de tréteaux pour  
des attributions de l'état pour la

première année et exceptionnelle de 1949. 4.500 frs

— Remplacement de crédits de place  
Quatre parts de la commune pour  
l'emplacement administratif du bureau 49.310 frs

Le total des compléments de crédits ; 1.304.108 frs

Le Conseil décide de passer ces compléments de  
crédits sur le chapitre XXI, article 1. "dépenses im-  
pécunies" du budget 1950 qui présente à la clôture  
de l'exercice des disponibilités s'élevant à 1.417.999 frs

— 8 — Assurance accidents de travail. Paiement  
de primes

La Mutualité Générale Française qui assure le  
risque accidents du travail pour le personnel  
titulaire de la commune présente l'annuellement une  
quittance de 21.280 frs dans la période correspondante

510044

exercice 1950